



Vanuatu s'efforce de développer son commerce de poissons d'aquariophilie marine

Being Yeeting¹ et Kalo Pakoa²

Le secteur de l'aquariophilie marine est une filière relativement nouvelle dans le Pacifique, puisque ses débuts ne remontent qu'à la fin des années 70 et que les premières entreprises commerciales ont vu le jour au début des années 80. Ce commerce concerne les beaux petits poissons de récif et les espèces de coraux (vivants et morts) qui, autrefois, avaient peu de valeur (sur le plan nutritionnel) aux yeux des communautés côtières océaniques.

Au cours des vingt dernières années, sous l'effet de l'essor de la demande de produits d'aquariophilie marine par les amateurs des États-Unis d'Amérique et d'Europe occidentale (principaux débouchés de ce commerce), le secteur a connu une forte expansion en Océanie, et de plus en plus de pays insulaires y voient un créneau économique prometteur, comme en témoigne la croissance spectaculaire des exportations de produits d'aquariophilie marine au départ des pays océaniques. Les exportations de poissons d'aquarium par les pays insulaires du Pacifique se chiffrent actuellement à près de 2 millions de dollars des États-Unis d'Amérique, soit 19% de la valeur mondiale de cette filière, qui ne s'élevait qu'à 100 000 dollars il y a vingt ans.

Dans la plupart des pays océaniques qui pratiquent ce commerce, la capacité nationale de gestion de cette filière a été débordée devant la rapide croissance de ce secteur, ce qui pose un problème à la plupart des services des pêches de la région. Ce secteur étant "non traditionnel" en Océanie, les pays manquent généralement d'expérience et connaissent mal les ressources concernées et la dynamique du secteur, ce qui entrave les efforts de gestion.

À Vanuatu, le secteur de l'aquariophilie marine constitue un bon cas d'école. À ses débuts, il y a quatorze ans, ce n'était qu'une modeste industrie regroupant trois petites entreprises, toutes implantées au sud-ouest de l'île principale d'Efate. En moyenne, 20 000 poissons étaient exportés chaque année. En 2002 et 2003, les exportations sont passées à 70 000 poissons par an, ce qui en faisait la principale ressource marine d'exportation du pays.

Pourquoi cet essor soudain ? Il est intéressant de noter que le secteur ne recouvre plus désormais qu'une

seule société d'exportation de poissons d'aquariophilie marine. Après avoir recruté des employés étrangers très qualifiés et expérimentés, l'entreprise a pu améliorer l'efficacité de sa gestion et de ses activités, notamment ses méthodes de manipulation et l'entretien de ses installations. Elle obtient ainsi des taux de mortalité des poissons très bas (3 à 5%) et des produits de grande qualité, progrès marquant par rapport à la médiocre qualité des produits, autrefois. Ces progrès ont à leur tour suscité un intérêt et une demande accrue de la part des acheteurs étrangers.

À l'échelon régional, le secteur de l'aquariophilie marine de Vanuatu est toutefois très modeste. Il représente 0,5% de l'ensemble des exportations de produits d'aquariums marins de l'Océanie, contre 42% pour Kiribati et 32% pour les Îles Salomon. À Vanuatu, malgré son rôle limité dans le contexte régional, ce secteur commercial a eu quelques retombées économiques directes positives au niveau local. Des exportateurs sont devenus des clients importants d'Air Vanuatu pour le transport de fret, et le secteur a constitué une source de revenus pour la population locale, grâce aux emplois créés et à l'achat de droits de pêche auprès des propriétaires locaux de la ressource, dans les zones récifales à régime coutumier.

L'essor récent du commerce d'aquariophilie marine, à Vanuatu (en l'absence de mesures précises de gestion de la pêche) a toutefois soulevé des craintes, notamment de la part d'agences de tourisme et de professionnels de la plongée, qui affirment que le commerce d'aquariophilie est à l'origine de dégâts considérables sur les récifs coralliens et du déclin des populations de petits poissons bariolés, hôtes des récifs coralliens sur certains sites de plongée très fréquentés. La sortie récente du film de Disney "Le monde de Nemo" a alimenté la polémique autour de ce commerce. Ainsi, dans un article de David Fickling paru dans *The Guardian* (21 novembre 2003), l'auteur affirme ceci : "L'explosion du commerce de poissons d'aquarium, engendrée par *Le monde de Nemo*, un dessin animé dont le héros est un poisson-clown, met en péril la faune et la flore de l'archipel de Vanuatu, dans le Pacifique Sud". En février 2004, sous la pression de l'Association des agences de tourisme et des professionnels de la plongée de Vanuatu, le Conseil provin-

1 Spécialiste des poissons de récif vivants, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, et coordonnateur de l'Initiative régionale de la CPS concernant les poissons de récif vivants. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, B.P. D5, 98448 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie. Courriel : BeingY@spc.int

2 Agent principal du Service des pêches, directeur de la Section Gestion halieutique et de la pêche, Service des pêches de Vanuatu. M. Pakoa a effectué un stage de trois mois auprès de la CPS, à Nouméa, pour mettre au point des stratégies de gestion, un programme de suivi, et un projet de plan de gestion du commerce de poissons d'aquariophilie marine à Vanuatu. Adresse : Vanuatu Department of Fisheries, Private Bag 9045, Port-Vila, Vanuatu. Courriel : kmpakoa@hotmail.com

cial de Shefa, organisme local qui gère l'île d'Efate, a décidé d'interdire ce commerce dans les eaux de la province d'Efate. Cette interdiction a toutefois été levée quelques semaines plus tard pour des raisons juridiques, et le Service des pêches de Vanuatu s'est vu confier depuis la mission d'élaborer d'urgence un plan de gestion de cette filière.

En novembre 2003, avant l'interdiction temporaire, le Service des pêches avait mis en place un comité national consultatif du commerce d'aquariophilie (NATAC), regroupant des agences de voyage, des entreprises d'aquariophilie et des organismes nationaux compétents. Le comité était censé donner la possibilité aux différentes parties prenantes d'échanger des idées, leurs préoccupations et des solutions possibles qui seraient acceptées par l'ensemble des intervenants. Malheureusement, les divergences d'intérêt parmi les membres du comité n'ont pas permis de parvenir à un consensus. Il est toutefois clairement apparu qu'un plan de gestion de la filière s'imposait.

Face à l'urgence de ce plan de gestion et au manque de ressources et de capacités internes du Services des pêches de Vanuatu (pénurie typique, commune à tous les pays océaniques), ce dernier a sollicité l'assistance du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS).

L'auteur principal, Being Yeeting, s'est rendu à Vanuatu en avril 2004 afin d'évaluer la situation et d'aider le Service des pêches à débattre et élaborer un plan d'action concret. Le plan arrêté constate l'absence d'informations de référence sur les ressources destinées aux aquariums, ainsi que la nécessité de recueillir des données socioéconomiques sur la filière. Il reconnaît aussi la nécessité de faire participer d'autres utilisateurs de la ressource à l'élaboration du plan de gestion, afin d'établir un juste équilibre entre usagers et propriétaires des récifs. Le plan d'action admet en outre qu'il est indispensable de créer les capacités nécessaires et d'inculquer les compétences voulues au personnel local en matière de méthodes d'enquête et de suivi de la ressource.

Une seconde mission à Vanuatu a été conduite en mai 2004, afin d'effectuer sur le terrain les travaux prévus par le plan d'action. Y ont participé Aliti Vunisea, Chargée de la gestion de la pêche côtière à la CPS, et l'auteur principal, Being Yeeting. Ce dernier a initié deux plongeurs du Service des pêches et deux plongeurs du secteur privé à l'identification des poissons d'aquarium et à l'application de la méthode du comptage visuel en plongée, élaborée par la CPS et normalisée à l'échelon régional. Parallèlement, Ali Vunisea a réalisé la partie socioéconomique du travail ; elle a rencontré et interrogé des agents des services officiels, des représentants de l'industrie du tourisme et du secteur de l'aquariophilie, d'organisations non gouvernementales, des communautés locales et des pêcheurs.

L'analyse des données et surtout l'interprétation des résultats et leur prise en compte dans les plans de gestion, sont souvent des maillons faibles dans les pays insulaires océaniques. Pour garantir la bonne exécution

de ce travail important et le transfert de l'expérience ainsi acquise au personnel du Service des pêches de Vanuatu, un stage de trois mois en détachement auprès du siège de la CPS, à Nouméa, a été organisé à l'intention de Kalo Pakoa, agent principal du Service des pêches et co-auteur du présent article. En collaboration avec Being Yeeting, M. Pakoa a analysé les données recueillies dans le cadre des plongées et des enquêtes socioéconomiques, puis utilisé les résultats pour élaborer des politiques de gestion, un programme de suivi et un projet de plan de gestion de la filière de l'aquariophilie marine de Vanuatu.

Au cours de son stage de plusieurs mois à la CPS, Kalo Pakoa a élaboré des projets de politiques de gestion, un programme de suivi et un projet de plan de gestion pour Vanuatu. Il présentera ces documents aux parties prenantes, pour observations et suggestions. Il les soumettra ensuite aux autorités de Vanuatu pour accord et mise en œuvre. La CPS continuera de dispenser son assistance technique au cours de la phase de mise en œuvre.

Parmi les stratégies envisagées dans le nouveau plan de gestion, il faut citer les suivantes :

- instauration et respect des conditions requises de la part des opérateurs,
- révision du cadre juridique de manière à améliorer les conditions d'octroi de licence et à mettre en œuvre le nouveau projet de plan de gestion,
- réglementation des zones (zonage, zones d'interdiction de pêcher),
- réglementation de l'exploitation des ressources (quotas, tailles limites),
- réglementation de l'effort de pêche (diffusion vers les îles périphériques, restriction du nombre d'opérateurs, révision des systèmes d'octroi de licence),
- amélioration du suivi (de la ressource, des activités, des exportations),
- accroissement des bénéfices pour les communautés, et meilleure participation de celles-ci à la gestion et aux activités ne requérant pas un niveau de technicité élevé.

De l'avis de l'auteur — confirmé par ce qui s'est passé récemment dans plusieurs pays —, la filière de l'aquariophilie marine pourrait être un secteur d'exportation important pour les pays insulaires océaniques. Ce commerce ne sera toutefois pérenne que s'il est géré et suivi efficacement.

Le commerce de l'aquariophilie marine de Vanuatu est un excellent cas d'école qui intéresse tous les pays insulaires océaniques. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique en a débattu lors de sa quatrième Conférence des Directeurs des pêches, tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en août 2004. Le représentant de Vanuatu a eu l'occasion de relater ses expériences à d'autres pays.

